

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE VRAI PROGRAMME

On ne saurait trop s'arrêter aux paroles que M. le Président de la République a prononcées, à l'occasion de son retour en France : elles sont la sagesse et le patriotisme mêmes.

Ces paroles ne sont pas seulement, en effet, si l'on peut ainsi parler, la synthèse des impressions que M. Loubet rapporte de son voyage au lointain pays de la nation alliée et amie ; elles n'indiquent pas seulement non plus la légitime fierté que lui cause la mission qu'il vient d'accomplir et la joie qu'il a ressentie en voyant le drapeau de la France et de la République salué avec une aussi entière et respectueuse déférence.

Au lendemain des élections législatives, qui ont assuré et confirmé la victoire de la majorité républicaine, M. Loubet, s'inspirant de l'esprit même de la haute magistrature qu'il exerce avec une dignité, à la fois si simple et si noble, a fait entendre des conseils qui, auprès de tous les français, de ceux-là surtout qui aiment et qui défendent la République, ne peuvent manquer d'avoir le plus favorable retentissement et de produire le plus bienfaisant effet.

« Ce voyage, — a dit M. le président de la République et nous aimons à répéter ces paroles, — ce voyage n'a pas seulement pour résultat de resserrer les liens d'affection, d'honneur et d'intérêt, entre deux puissantes et loyales nations. Il aura, j'en suis sûr, un écho bienfaisant dans le cœur de tous ceux qu'abrite, en deçà et au delà de nos frontières, le drapeau tricolore. Il nous déterminera à cesser, à tempérer au moins et à adoucir nos querelles intérieures, plus apparentes que profondes, et dont l'éloignement fait bien comprendre la vanité. Nous aurions grandement raison de consacrer à l'examen des affaires du pays, à l'étude et à la solution des problèmes financiers, économiques et sociaux qui nous pressent, une activité et une ardeur que nous ne savons pas toujours utilement dépenser. Le meilleur emploi à faire de notre zèle patriotique, c'est de le tourner du côté de ces grandes questions de la protection des intérêts généraux. »

Ce n'est nullement exagéré de dire que, si la Chambre qui, le 1^{er} juin prochain, doit commencer à exercer son mandat, sait comprendre la mission qu'elle a reçue du suffrage universel, elle saura se conformer au vœu si patriotique et si républicain dont M. le président de la République a été l'interprète en cette circonstance solennelle. Ce vœu est plus qu'un vœu ; c'est un programme. S'en écarter serait, de la part de la majorité républicaine, la pire des fautes.

Pour désirer, pour susciter dans le pays des agitations nouvelles, en ne reculant devant aucune manœuvre, si calomnieuse et si abominable qu'elle soit, il ne peut y avoir, à cet heure, que la coalition réactionnaire et venimeuse. A ses yeux, les armes les plus venimeuses et les plus empoisonnées sont les meilleures. Elle grossit tous les scandales, elle les crée même au besoin, afin de les exploiter contre la République, comme si la République était le moins du monde res-

ponsable de méfaits auxquels elle est parfaitement étrangère et comme si l'on n'avait pas vu, sous d'autres régimes royaux et impériaux, des hommes qui en étaient, en quelque sorte l'incarnation, se rendre à ce point coupables des plus grands crimes que ces régimes même s'en trouvèrent ébranlés.

La République, sur toutes les autres formes de gouvernement, a cette inappréciable supériorité qu'elle est impersonnelle, que les hommes passent et qu'elle reste, supérieure dans son principe, inattaquable dans son objet, qui est le bien général et non pas la satisfaction de tel ou tel intérêt particulier, et par cela même toujours suspect.

A cet égard, pour ne citer qu'un exemple, la responsabilité de l'affaire Humbert, qu'à cette heure on prétend exploiter contre la République, ne s'aurait l'atteindre davantage que celle de la terrible catastrophe de la Martinique. On n'endigue pas davantage les passions méprisables et viles qu'on ne maîtrise les éruptions de volcans ou les déchaînements des tempêtes.

La France ne demande, en réalité ni au Parlement, ni au gouvernement ce qui n'est pas de leur ressort.

Ce qu'elle leur demande à l'un et à l'autre, c'est de remplir leur fonction qui est d'assurer au pays la plus grande somme possible de réformes, d'améliorations sociales, de libertés et de progrès.

C'est pour cela qu'il doit être interdit de déchaîner, en dehors et au dedans des Chambres, une sorte de perpétuelle agitation qui trouble les esprits les plus droits et qui stérilise les intentions les plus généreuses.

Tolérer cette perpétuelle et malsaine agitation serait compromettre les plus chers intérêts de la France, ce serait laisser porter à l'avenir de la République un coup des plus dangereux.

Ce serait la plus grave des fautes et, en mettant le Parlement qui va se réunir en garde contre des menées et des tentatives de désordre, dont il a signalé le danger, M. le président de la République a montré une fois de plus que, si son patriotisme ne craint aucune fatigue lorsqu'il s'agit d'accomplir un grand devoir, il ne recule pas davantage devant l'expression des pensées gouvernementales les plus clairvoyantes et les plus fermes.

L'AFFAIRE HUMBERT

L'affaire Humbert se poursuit mais les inculpés poursuivent eux aussi, leur course. Introuvables, ils jouissent tranquillement de leur argent escroqué pendant que les comparés sont sous les verrous.

Un rédacteur du *Temps* a découvert dans la boîte d'un bouquiniste un petit pamphlet politique, datant de 1825 et intitulé : *l'art de faire des dettes*, par « Un homme comme il faut. »

L'idée principale, dit ce pamphlet, est que plus on emprunte, plus on a de crédit. Cela est presque vrai des États ; pourquoi cela ne le serait-il pas des individus, et surtout des gens de la bonne société, des gens comme il faut ?

Suit l'énumération des moyens d'emprunter et un chapitre sur « l'aplomb » qualité indispensable à qui veut user de ces moyens.

Oh ! combien ce chapitre est faible ! Combien il paraît aujourd'hui vieillot et déuet !

Par rapport à la majestueuse aventure financière qui défraye toutes les conversations, ce chapitre fait l'effet du vieux quinquet de nos pères, comparé à un puissant foyer électrique !

Si l'auteur revenait au monde, s'il avait lu les journaux de la semaine dernière, comme il se trouverait quinaud ! Mais aussi pouvait-il prévoir, le pauvre ? Les passions humaines ont leur évolution, comme toutes choses. On a bien tort de répéter qu'elles demeurent immuables en leur fond. La forme ici importe tellement qu'elle décide de tout. Il fallait que les moyens modernes d'emprunter, d'escroquer, de plaider prissent tout leur développement, pour que « l'affaire » du jour pût recevoir le sien. F. L.

Au Transvaal

L'opinion suit des alternatives de pessimisme et d'optimisme relativement aux négociations entre l'Angleterre et le Transvaal.

A Prétoria l'opinion est depuis quelques jours à ce point optimiste qu'on a ajouté foi au bruit d'après lequel la paix devait être proclamée à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine Victoria. Les négociations ne seront terminées que dans 2 ou 3 jours ; mais il ne faut pas se figurer que les délégués boers à Vercenigny accepteront nécessairement sans discussion ni modification ce que leurs gouvernements acceptent à Prétoria. Il est donc imprudent de tirer des conclusions de l'attitude des fonctionnaires boers ; il vaut mieux attendre que la conférence de Vercenigny se soit prononcée.

Il est cependant satisfaisant de constater que les membres des gouvernements boers n'adoptent plus une attitude inacceptable et qu'ils font tous leurs efforts pour parvenir à une entente. F. L.

Les conditions de paix

Voici quelles seraient les principales réclamations formulées par les délégués boers :

1^o Le seul gouvernement promis par les Anglais assurera des droits de vote égaux aux habitants des campagnes et des villes, de façon à ne pas donner à celles-ci une prédominance sur celles-là ;

2^o Rapatriement immédiat de tous les prisonniers et droits égaux pour les langues anglaises et boers ;

3^o L'indemnité pour les fermes détruites et les habitants, n'aura pas la forme d'un emprunt d'amortissement. Elle ne sera pas limitée à un chiffre déterminé, et elle sera portée à la somme reconnue nécessaire pour permettre à tous les prisonniers rapatriés de recommencer leur vie ;

4^o Amnistie pleine et entière et sans réserves ;

5^o Les Boers insistent pour obtenir l'assurance que les Cafres ne jouiront d'aucun droit politique.

6^o Les Boers se montrent formellement opposés à un désarmement général, les fusils étant pour eux un objet de première nécessité.

INFORMATIONS

M. Waldeck-Rousseau à l'Elysée

M. Waldeck-Rousseau s'est rendu mercredi après-midi à l'Elysée, où il a eu un entretien avec le Président de la République.

Le président du Conseil a dû, selon toutes probabilités, faire part au chef de l'Etat de la résolution prise le matin par le conseil de cabinet ; mais il ne lui a pas remis la lettre de démission du ministère, cette formalité ne devant être accomplie qu'après le voyage du Président de la République à Montélimar.

L'élection du président

On annonce que M. Maujan, député de la Seine, et quelques uns de ses collègues du groupe radical socialiste déposeront, dès que la Chambre sera constituée, une proposition de modification au règlement intérieur de la Chambre tendant à décider que l'élection du président se fera désormais au scrutin public au lieu du scrutin secret.

Naturellement, si cette proposition était votée, elle ne pourrait s'appliquer que l'année prochaine, l'élection présidentielle devant se faire selon le règlement existant.

Les groupes politiques de la Chambre

La reconstitution du groupe Isambert sous le nom d'*Union démocratique* et celle du groupe radical socialiste est faite.

L'Union démocratique a voté l'ordre du jour suivant :

Le groupe, résolu à continuer la politique démocratique et nettement anticléricale qui était celle du ministère Waldeck-Rousseau, décide que le groupe de l'Union progressiste est reconstitué et prendra désormais le nom d'Union démocratique.

Le groupe, qui comprend déjà plus de 70 membres, a décidé de nommer 7 délégués qui se mettront en rapport avec les délégués de tous les autres groupes républicains : gauche radicale, radicaux socialistes et socialistes, en vue de l'élection du bureau de la Chambre.

Ces délégués élus sont MM. Codet, Trouillot, Etienne Bastide, Cèze, Muteau, et Chautemps (Haute-Savoie).

Parmi les nouveaux adhérents de ce groupe, nous citerons MM. Lozé, Croppi, Siegfried, Chautemps (Indre-et-Loire), Godet (Vienne), Baudet.

Le groupe radical socialiste a adopté l'ordre du jour suivant :

Le groupe radical socialiste estime que la majorité républicaine de la Chambre ne peut accepter qu'un gouvernement pris dans le bloc républicain qui a triomphé aux dernières élections et résolu à exercer une action nettement anticléricale, à appliquer avec la plus grande fermeté la loi sur les associations et à réaliser les réformes démocratiques et sociales.

Le groupe a enfin décidé de déposer, dès que la Chambre sera constituée, deux propositions de loi, l'une sur le service de deux ans et l'autre relative à l'impôt sur le revenu.

Réunion de la gauche radicale

La Gauche radicale s'est réunie jeudi après-midi sous la présidence de M. Sarrien. Plus de 100 députés étaient présents. Après une discussion entre MM. Brisson, Guyot-Dessaigne, Astier, Lockroy et Codet, le groupe a voté l'ordre du jour suivant :

« La Gauche radicale affirme sa solidarité avec l'Union démocratique et le groupe radical socialiste, et fait appel aux républicains qui sans compromission avec la Droite et les césariens, sont résolus à suivre une politique de réformes démocratiques et réellement anticléricale. »

Le groupe a ensuite acclamé la candidature de M. Léon Bourgeois à la présidence de la Chambre, et de M. Trouillot à la vice-présidence. Il a désigné MM. Sarrien, Trouillot, Guyot-Dessaigne, Bérard, Du Jardin-Beaumetz, Lockroy, Rabier et Chan-

dioux pour s'entendre avec les délégués des autres groupes en vue des candidatures au bureau de la Chambre.

Le désastre de la Martinique
CABLOGRAMMES OFFICIELS

Par câblogramme daté de Fort-de-France, 28 mai, parvenu au Pavillon-de-Flore, M. Lhuere fait savoir au ministre des colonies que la mission envoyée par le gouvernement s'est embarquée à midi dudit jour à bord du d'Assas, à destination de la Guadeloupe. Elle désire s'assurer qu'au cas où les circonstances exigeraient de faire évacuer sur Basse-Terre un certain nombre de sinistrés, cette colonie dispose de locaux suffisants pour les recevoir et permet d'éviter une trop grande agglomération de réfugiés à Fort-de-France. La mission est rentrée jeudi au chef lieu de la colonie.

De son côté, M. Merlin, qui devait rentrer en France ces jours-ci, a porté à la connaissance de M. Décais qu'en raison des événements si douloureux de la Martinique, il retardait son départ de la Guadeloupe jusqu'au jour où il serait assuré que cette colonie n'a plus besoin de son concours immédiat.

La souscription ouverte dès le 9, à la Guadeloupe, s'élève actuellement à 113,000 fr.

Le contre-amiral Servan vient de câbler au ministre de la marine que le croiseur italien *Calabria* était arrivé à Fort-de-France, envoyé par son gouvernement pour prêter son concours à l'administration locale et faciliter l'émigration des sinistrés de la Martinique.

Mort du sergent Hoff

Le sergent Hoff est mort jeudi matin. On sait le rôle héroïque tenu par le vieux brave pendant la guerre de 1870. Il tua de sa propre main plus de trente soldats prussiens, jusqu'au moment où il fut fait prisonnier à Champigny. Après la guerre, il fut nommé, à Paris, gardien de l'Arc-de-Triomphe.

Des honneurs exceptionnels seront rendus au sergent Hoff, en plus de ceux auxquels il a droit comme chevalier de la Légion d'honneur. Chaque bataillon, escadron ou batterie de la place de Paris sera représenté par un sous-officier.

Le ministre de la guerre prendra à sa charge les frais des obsèques et sera représenté par un officier d'ordonnance. Aussitôt l'annonce de la mort, le ministre a envoyé une couronne au domicile mortuaire. La date de l'enterrement n'est pas encore fixée.

Un soldat dont la mort ne veut pas

Il y a vraiment des gens qui n'ont pas de veine. Exemple, ce soldat qui ne parvient pas à se tuer en dépit de différents moyens qu'il emploie.

Loyot, soldat au 56^e d'infanterie à Compiègne, avait obtenu une permission de vingt quatre heures, mais oublia de rentrer. Il se crut perdu. Des visions de conseil de guerre, de biribi, se dressèrent devant ses yeux. Il aimait mieux mourir. Décidé à se tuer, il loua une chambre dans un hôtel, boucha la fenêtre avec le rideau du lit, avala une solution de phosphore préparée à l'aide d'allumettes et alluma un réchaud de charbon. Celui-ci exhala tout le gaz qu'il put, et le brave soldat n'eut même pas mal à la tête.

Il ne se découragea pas pour si peu. Fixant sa baïonnette à une chaise, la pointe en l'air, il la plaça au milieu de la chambre, juste au-dessous d'un piton qui se trouvait au plafond. Ceci fait, il passa sa cravate d'ordonnance dans ledit piton et se pendit. Si par hasard, pensait-il, la cravate casse, je tombe sur ma baïonnette et me transperce.

La cravate cassa en effet, notre homme tomba avec fracas... à côté de la baïonnette!

Ce dernier bruit attira du monde. On conduisit le malheureux jeune homme devant le commissaire de police à qui il avoua les motifs de sa tentative. Il a été envoyé à l'hôpital militaire de Saint-Martin. Il doit être surtout malade d'étonnement.

CHRONIQUE LOCALE

Ecole pratique de commerce et d'industrie d'Agen

Un concours pour l'attribution des bourses de l'Etat à l'école pratique de commerce et d'industrie d'Agen s'ouvrira à la Préfecture du Lot-et-Garonne le lundi 7 juillet prochain.

Les candidats doivent adresser à la Préfecture (1^{re} division) avant le 1^{er} juillet les pièces ci-après :

1^o Demande d'inscription sur papier timbré faisant mention de l'école pour laquelle ils désirent concourir.

2^o Extrait sur timbre de leur acte de naissance.

3^o Original ou copie certifiée conforme sur papier libre du certificat d'études primaires pour les candidats âgés de moins de 13 ans. La production de ce diplôme peut être retardée jusqu'après le prochain examen.

4^o Certificat de bonne conduite délivré par l'instituteur.

5^o Certificat de vaccination.

6^o Extrait du rôle des contributions directes payées par les parents.

7^o Les candidats qui se destinent à la section industrielle doivent produire en outre un certificat médical sur timbre attestant qu'ils peuvent se livrer sans danger au travail manuel.

Le Directeur de l'Ecole pratique d'Agen enverra aux intéressés, sur simple demande, les textes des compositions données aux précédents concours.

Manufactures de l'Etat

M. Arène, contrôleur principal de culture à Souillac, est nommé en la même qualité à Bordeaux.

M. Philipot, contrôleur principal à Aire, est nommé en la même qualité à Souillac.

M. Fourniès, vérificateur de 3^e classe à Cahors, est élevé à la 2^e classe de son grade.

Chirurgiens-dentistes

Une session d'examens pour le certificat d'études exigé des aspirants au diplôme de chirurgiens-dentistes s'ouvrira à Toulouse le 16 juillet 1902.

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat de l'Académie, 20 rue St-Jacques, jusqu'au 8 juillet inclusivement.

CAHORS

Mutation

M. Balland, capitaine au 3^e régiment de tirailleurs, passe au 7^e d'infanterie.

Secours aux sinistrés de la Martinique

Le comité d'initiative a décidé d'organiser des quêtes à domicile.

A cet effet, la ville de Cahors, y compris les faubourgs, a été divisée en dix-neuf quartiers.

Pour chacun d'eux une sous-commission présidée par un conseiller municipal, est chargée de recueillir à domicile toutes les offrandes.

Nous prions tous nos concitoyens de faire le meilleur accueil aux personnes qui se présenteront pour demander des secours destinés aux infortunées victimes de la Martinique.

Le maire de Cahors, sénateur du Lot,
J.-H. COSTES.

Orphéon de Cahors

L'Orphéon de Cahors avait projeté d'organiser, de concert avec les autres sociétés de la ville, une fête au profit des victimes de la Martinique.

Cette fête n'aura pas lieu.

L'Orphéon estime en effet que M. le Préfet du Lot venant, dans un but pareil, de prendre l'initiative d'une souscription publique, une fête organisée en même temps aurait pour résultat d'en compromettre le succès.

Musée de Cahors

Dans sa séance du 27 mai 1902, la commission du musée, après avoir procédé à la visite des travaux entrepris par le nouveau conservateur M. Roubaud, pour la réorganisation des salles de collections, lui a témoigné toute sa satisfaction pour le bon goût qui a présidé à la nouvelle installation et lui a adressé ses plus sincères félicitations pour cette réorganisation qui met heureusement en relief les richesses du musée.

D'un autre côté, la commission, désireuse de témoigner à M. Frédéric Suisse ses sentiments de vive reconnaissance pour le don généreux qu'il a fait au musée, a prié M. le maire de vouloir nommer M. Suisse membre d'honneur de la commission.

L'ouverture du musée, nouvellement réorganisé, est fixée au dimanche 8 juin. A partir de cette date, le public sera admis à le visiter les dimanche et jeudi, de 2 à 4 heures du soir.

Tribunal correctionnel

Audience du 29 mai

Au début de l'audience, le tribunal condamne deux pêcheurs à 5 francs d'amende chacun.

— Le sieur Louis Pons, 43 ans, hongreur à Douelle, poursuivi pour outrages envers le sieur Jean-Louis Maillé, employé d'octroi, est condamné à 30 fr. d'amende loi Béranger.

— Le nommé Jean-Baptiste Brousse, 38 ans, cultivateur à Luzech, inculpé d'outrages publics à la pudeur, est condamné vu ses antécédents, à deux mois d'emprisonnement.

— François Lafargues, 34 ans, charretier à Blars, est poursuivi pour coups et blessures envers le sieur Louis-Frédéric Pradines, marchand forain à Marcihae, 25 francs d'amende.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 29 MAI ET 1^{er} JUIN 1902

The Loyal Légion (Allegro),	Sousa.
Le Domino Noir (Ouverture),	Auber.
Sonate en ut dièse mineur,	Beethoven.
Rip-Rip (Fantaisie),	Planquette.
Coquelicot (Quadrille),	Métra.

Judi, de 6 à 7 h.
Dimanche de 5 h. 1/4 à 6 h. 1/4

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 au 31 mai 1902

Naissance

D'Esquerre, Jeanne-Marie-Louise, rue du Séminaire, 1.

Décès

Ramel, Charles-Cyprien, cultivateur, 59 ans, à Cavanès.

Bénech, Guillaume-Joseph-Paul, commis des Postes et Télégraphes, 21 ans, rue des Badernes, 19.

Arrondissement de Cahors

SABADEL (Lauzès). — Encore la caserne!

— Il paraît que notre article de dimanche a eu pour effet d'exciter bien des colères.

On nous blâme surtout d'avoir parlé de la question religieuse au moment où on en est le plus embarrassé.

Mais si vous en êtes embarrassés, Messieurs, pourquoi l'avez-vous créée?

Vous n'accuserez pas, j'espère, le parti républicain d'avoir trempé dans cette affaire. Si les républicains sont des hommes de peu de foi, au moins laissent-ils la liberté à tout le monde et ne se font-ils pas taxer de girouettes.

Vous en aviez, dites-vous, au vieux curé qui est parti. Si le curé Bouygues a refusé d'être un agent électoral, il n'a jamais rien refusé au parti républicain qui ne lui a jamais rien demandé, et qui n'avait aucune raison d'avoir contre lui une rancune personnelle.

Ce n'est pas le parti républicain qui manifesta à son arrivée.

Ce n'est pas un républicain qui voulait jadis demander son changement pour le remplacer par un autre plus militant.

Ce n'est pas le parti républicain qui l'a chassé du bureau de bienfaisance.

Les républicains sont restés fidèles à leurs idées, en ne mêlant jamais le curé à la politique.

Si pendant une période de temps assez longue, les exercices du culte ont été troublés, si les édifices religieux ont été salis, oserait-on nous en rendre responsables?

Si le commandant de la brigade de gendarmerie, la loi à la main, a été obligé de sévir, cherchez les délinquants, Messieurs, et vous verrez dans quel camp ils se trouvent.

Certes, nous n'ignorons pas que beaucoup d'esprits paisibles ont été entraînés et qu'ils regrettent d'avoir cédé à cet entraînement; mais aujourd'hui qu'ils sont plus calmes et de sens plus rassis, ils ne manqueront pas d'établir les responsabilités.

Il existe, paraît-il, une enquête sérieuse au dessus de laquelle, figure le pardon du vieux curé à l'égard des coupables.

Nous ne pouvons que le féliciter d'avoir si bien compris son rôle de paix et de concorde.

Si c'est là le dernier acte de son ministère dans la commune, il s'est montré plus chrétien que beaucoup d'ultra-catholiques militants, et sa conduite ne peut qu'être approuvée.

Il semble après cela que ses adversaires auraient dû désarmer et attendre que l'évêque de Cahors, mieux informé, eût fait droit à leurs désirs.

Il ne pouvait pas en être ainsi, car les élections approchaient et la question électorale préoccupait ces MM. avant tout.

Et alors on eut recours aux grands moyens.

Sous le fallacieux prétexte de se convertir au protestantisme, nos excellents administrateurs firent démarche sur démarche pour obtenir que la faculté de Montauban leur envoyât un pasteur évangéliste. Satisfaction leur fut donnée.

Nous savions bien, nous, que c'était une fumisterie de plus; mais comment ne pas ajouter foi à la parole d'hommes aussi sages, aussi pondérés que ceux qui avaient signé l'appel?

Si les républicains respectent toutes les convictions sincères, toutes les croyances religieuses, ils refusent encore de prendre au sérieux une tentative ridicule d'un parti aux abois, tentative faite sans conviction et sans principes, absolument comme sa politique.

Quand on a l'honneur d'administrer une commune, soit au 1^{er} rang, soit au second, il faut appeler à son aide un peu plus de raison et moins de passion. Les intérêts dont on a la garde s'en trouvent mieux.

Mais, que pèsent les intérêts communaux devant l'amour-propre surexcité.

Non, Messieurs, je ne vous vois pas encore protestants, malgré vos protestations d'il y a 3 mois.

Toujours girouettes donc!!!

(A Suivre).

MARMINIAC. — Fête locale. — La fête locale, fixée au dimanche 1^{er} juin, promet d'être cette année, exceptionnellement brillante. On annonce les divertissements et jeux les plus variés et une course de bicyclettes où seront distribués des prix en argent.

Une musique, très bien composée, égayera et embellira le tout.

Aussi la foule ne peut manquer d'accourir très nombreuse.

MONTCUQ. — Foire. — Malgré les travaux des champs, notre foire a été belle. Voici les cours pratiqués :

Bêtes à cornes 450 paires; il s'est fait beaucoup d'affaires.

Veaux 23, vendus 0 fr. 90 le kilo.

Bêtes à laine 850, le cours était lent;

Moutons gras à 0 fr. 65 le kilo.

Porcs gras 12, vendus 50 fr. les 50 kilos.

Porcelets 250, il y a baisse.

Oisons 650, vendus de 3 à 6 fr. la paire.

Canetons 350, vendus 2 fr. 50 la paire;

communs vendus 1 fr. la paire.

Volaille 450 paires, Poules vendues 0 fr. 50 la paire.

Poulets jeunes vendus 0 fr. 60 la livre.

Lapins vendus 0 fr. 30 la livre.

Pigeons vendus 0 fr. 90 la paire.

Œufs 55.000 à 0 fr. 65 la douzaine.

A la halle

Blé 200 hectol. à 17 fr. l'hectol.

Maïs 50 hectol. à 13 fr. l'hectol.

Pommes de terre vendues 6 fr. l'hectol.

Avoine 20 hectol. vendus 11 fr. 25 l'hectol.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Conseil municipal. — Présidence de M. Vival, maire et député. — Le Conseil, après rapport de M. Cavalie, membre de la commission des finances, approuve :

1^o le compte-rendu administratif de l'exercice 1901; 2^o le compte de gestion concernant le même exercice présenté par M. Soulié, receveur municipal; 3^o le compte administratif et le compte de gestion de 1901, concernant le collège de Figeac; 4^o le compte de gestion de M. Soulié, receveur de l'hospice pour l'exercice 1901; le budget supplémentaire de 1901 et le budget de 1903 approuvés par la commission administrative de l'hospice; 5^o le compte de gestion de M. Soulié, receveur du bureau de bienfaisance pour l'exercice 1901, le budget supplémentaire de 1902, et le budget primitif de 1903 déjà approuvés par la commission administrative du bureau de bienfaisance.

M. le Président expose au Conseil que le gouvernement, en présence des terribles désastres produits par le cataclysme survenu à Saint-Pierre (Martinique), ayant décidé qu'une souscription publique serait ouverte

en faveur des malheureuses victimes, il y aurait lieu de voter une somme à fixer par le conseil. Ce dernier voulant faire acte de solidarité humaine, décide, à l'unanimité, qu'une somme de 100 fr. à prendre sur le crédit inscrit au budget sous la rubrique : « dépenses imprévues », sera mandatée par la mairie à titre de souscription de la commune de Figeac.

M. le maire dépose sur le bureau du Conseil : 1° le projet de budget supplémentaire de l'exercice 1902 ; 2° le projet du budget primitif de l'exercice 1903.

Le Conseil, après avoir entendu les explications du maire, du rapporteur de la commission des finances, et d'autres membres du Conseil, après avoir examiné article par article les deux projets de budgets, approuve à l'unanimité : 1° le projet de budget supplémentaire de 1902 se portant en recettes à 73.120 fr. 57 et en dépenses à 73.121 fr. 58 ; 2° le projet de budget primitif de 1903 se portant en recettes à 162.722 fr. et en dépenses à 162.824 fr. 91.

M. Cavalié, au nom de la commission des finances et du collége, expose qu'il y aurait lieu de créer à Figeac un cours spécial de dessin industriel pour les diverses catégories d'ouvriers d'arts, tels que : maçons, charpentiers, menuisiers, plâtriers, serruriers, dont le goût s'épurerait et se développerait progressivement.

Le Conseil engage le maire à faire toutes démarches utiles auprès des autorités compétentes afin d'arriver à la création d'un cours de dessin industriel, des plus utiles pour la ville de Figeac, et, à cet effet, et comptant sur le concours de l'Etat pour l'aider dans cette création et dans l'organisation de ces cours, décide en principe qu'un crédit de 300 francs sera inscrit au budget supplémentaire de 1903, si une suite favorable est donnée à cette demande.

Sur la proposition du maire, le Conseil vote, comme tous les ans, une subvention de 20 francs en faveur de la Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative.

ESPÉDAILLAC. — Foire. — Le foirail des brebis et agneaux était complet, il s'y est traité beaucoup d'affaires, à de bons prix ; en résumé, bonne foire pour le commerce de brebis et agneaux.

Oufs, 60 centimes la douzaine.
Poules jeunes, 90 c. la livre ; poules vieilles, 70 c. la livre.

Arrondissement de Gourdon

Quelques questions

La discussion que nous avons soutenue — pour notre part au moins — avec M. Fleuret, ne doit pas cependant nous faire oublier le but que nous nous étions promis de poursuivre.

Au lendemain des élections il fallait mettre les choses au point, et établir les responsabilités.

M. Fleuret a méprisé... et n'a pas répondu. Mais nous qui avons toutes raisons pour mépriser, nous parlerons quand même, et malgré des menaces et des injures que tous les jours nous recevons, nous continuerons et nous acheverons la tâche que nous nous sommes imposée, sans peur de ceux qui ont promis de nous attendre « au coin du carrefour »... — comme si ces gens là pouvaient prétendre à une influence quelconque sur d'honnêtes gens.

Ainsi donc, ce que nous devons faire au lendemain même des élections — de la défection — nous allons l'entreprendre aujourd'hui.

C'est une série de questions précises que nous allons poser et auxquelles nous attendons que l'on réponde. — pour reprendre et continuer la discussion.

Pourquoi M. Fleuret s'est-il présenté aux élections ? Pourquoi n'a-t-il pas démissionné de président du comité républicain, lorsqu'il a posé sa candidature, attendu que le dit comité devait former et convoquer le congrès ?

Pourquoi dans la campagne qu'il a menée, les amis qui l'accompagnaient n'attaquaient-ils que le candidat radical et ne disaient-ils rien de M. Lachèze ? Pourquoi ces mêmes amis disaient-ils partout et en particulier aux maires et aux électeurs réactionnaires : « Aidez-nous et nous vous aiderons ensuite ? »

Pourquoi M. Fleuret s'est-il purement et simplement désisté ? Pourquoi son désistement a-t-il été envoyé dans les paquets d'affiches de M. Lachèze et affiché en même temps par les mêmes personnes ? Pourquoi son retrait de candidature était-il affiché à côté de l'appel de M. Lachèze ?

Pourquoi le comité républicain dont M. Fleuret était resté le président, ne s'est-il pas réuni après le premier tour, et s'est-il effacé ?

Est-ce que l'argent qui fut envoyé au comité Fleuret, provenait des républicains seuls ? Est-ce que des réactionnaires militants n'ont pas adressé leur obole ?

N'est-il pas vrai qu'au deuxième tour les amis de M. Fleuret ont marché carrément pour M. Lachèze ? Enfin, n'est-il pas vrai que des bulletins de vote de ce dernier furent distribués le matin même de l'élection par une ou plusieurs personnes touchant de très près à M. Fleuret ?

Voilà les questions que nous devons poser à M. Fleuret.

Répondra-t-il ? C'est peu probable, puisqu'il méprise...

Dans tous les cas, nous aurons fait notre devoir, et la satisfaction de l'avoir bien fait, nous consolera des haines, des colères qui se sont élevées contre nous.

Nous ne ferons rien pour apaiser ces haines et ces colères ; c'est le lot qui nous revient de plein droit — tout comme d'autres ont gagné à la suite de cette période électorale, des « dossiers », des

faveurs, et attendent sans doute, pour bientôt, le prix de compromissions que nous n'oublierons jamais.

L. B.

GOURDON. — Nous recevons de divers points de l'arrondissement des correspondances relatives à la chanson : « Tout pour Gourdon ».

Nous répétons que la reproduction de cette chanson est entièrement autorisée.

— **Postes et télégraphes.** — M. Chinaut, commis des postes à Paris est nommé receveur à Gourdon en remplacement de M. Chatagné, décédé.

GOURDON. — On nous prie d'insérer : *Amicale des Instituteurs et Institutrices du Lot.* — La 1^{re} réunion des adhérents de la future Société « l'Amicale des Instituteurs et Institutrices du Lot », aura lieu à Gourdon, le samedi 7 Juin, à 9 h. 1/2 du matin, dans une salle de l'Ecole publique de garçons.

Les délégués au Conseil départemental, constitués en Comité d'initiative, feront connaître à l'Assemblée les premiers résultats obtenus et déposeront un projet de statuts.

La Commission qui sera nommée ce jour-là, composée de délégués des 4 circonscriptions d'Inspection primaire, sera chargée de la rédaction des statuts qui devront être soumis à l'approbation de tous les adhérents.

Nous sommes heureux d'annoncer que les adhésions sont déjà nombreuses et que M. le Préfet du Lot et M. l'Inspecteur d'Académie ont bien voulu donner leur adhésion comme membres d'honneur de la future Amicale.

LABASTIDE-MURAT — Enregistrement. — M. Lacoste, receveur à Sabres (Landes), est nommé receveur à Labastide-Murat en remplacement de M. Duvau, appelé au bureau de Meyssac (Corrèze).

GRAMAT. — Contributions indirectes. — M. Coq, commis principal à Moulins, est nommé à Gramat en remplacement de M. Rigoulat, nommé receveur à Rouillac (Charente).

CANIAC. — Foire. — Notre foire, favorisée par un beau temps, avait attiré pas mal de monde. Les brebis et les agneaux se sont vendus à des prix assez rémunérateurs. Oufs, 60 c. la douzaine ; poulets jeunes, 1 fr. la livre ; poules vieilles, 75 c. la livre.

BULLETIN FINANCIER

La liquidation a commencé aujourd'hui par la réponse des primes, cette opération s'est effectuée aux plus hauts cours, en conséquence la plupart pour ne pas dire toutes les primes ont été levées et après la réponse il y a eu du ferme à racheter, de là la hausse que nous avons à constater.

Notre 3/0 a passé de 101.22 à 101.45 et le 3 1/2 0/0 de 102.45 à 102.60.

La Banque de France est à 3760.
Le Crédit Foncier est ferme à 640, le Comptoir National d'Escompte à 583, le Crédit Lyonnais à 1041 et la Société Générale à 610.

Parmi nos chemins, le Lyon est à 1516 et le Nord à 1979.

Le Suez est en hausse à 4023.
L'Extérieure clôture à 7912 ; l'Italien à 103.55, le Portugais à 2907, le Russe 3 0/0 1891 à 85.10.

Le Serbe 4 0/0 est demandé à 68.95
Le Turc D cote, 25 97 et la Banque Ottomane à 568.

A propos de l'émission de 30.000 actions nouvelles de 100 fr. de la Cie Urbaine d'Eclairage par le Gaz Acétylène rappelons que les anciennes actions libérées de 100 fr. ont reçu pour l'exercice 1899 un dividende de 15.83, de 14.42 pour celle de 1900 et de 16 fr. pour l'exercice 1901.

Compagnie Urbaine d'éclairage par le GAZ ACÉTYLÈNE

5^o Ann^e Capital Deux millions en Actions de Fr. 100
Entièrement libérées et inscrites à la Cote officielle

L'Assemblée générale du 15 mai 1902 a décidé de porter le Capital à 5 Millions par la création de 30.000 Actions Nouvelles de 100 fr.

Cette augmentation, destinée à l'achat d'Usines et d'Immeubles industriels, est nécessaire par le développement des diverses branches d'exploitation.

Prix d'émission : 155 francs

PAYABLE (En souscrivant... Fr. 25)
(A la répartition... Fr. 55) Fr. 80
(Et le solde sur appel de fonds, d'Adm. Fr. 75) Fr. 155

La prime de 55 francs sera versée aux Réserves

Droit de priorité avec irréductibilité

1° Aux Actions anciennes, à raison de trois actions nouvelles pour quatre actions anciennes ;
2° Aux Parts de Fondateur, à raison de quinze actions nouvelles pour quatre Parts.

Toutes les souscriptions en dehors du privilège ci-dessus sont sujettes à réduction.

On souscrit du 1^{er} au 8 Juin 1902

ET DES AUJOURD'HUI, PAR CORRESPONDANCE
au Siège Social, 45, rue Lafayette.
à PARIS à la Banque du comptant, 11, rue Lafitte.

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
30 Vend.	+ 22.5	+ 16	755	Pluie
31 Sam.	+ 21	+ 18	751	Vent

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Pluie ou vent

D^r HERBEAU.

A CÉDER

par suite de décès

IMPORTANT MAISON DE VINS & SPIRITUEUX en gros

LA PLUS ANCIENNE DE LA RÉGION

Conditions avantageuses.

L'importance des locaux permettrait d'ajouter facilement l'Épicerie en gros, denrées coloniales ou autres produits alimentaires.

S'adresser à Madame Vve VILLETARD, 9, rue de Strasbourg, ST-QUENTIN.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 37

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDIOT-HENRY RÉVOIL

XVIII

La Pépîte

Aussi les gambusini reprirent-ils leurs sacs et autres objets dont-ils étaient porteurs, et s'avancèrent-ils dans la direction des montagnes. Mais ils observaient un profond silence, et s'abandonnaient à de tristes pensées.

Donatus, particulièrement, croyait voir à chaque instant devant lui le fantôme de l'homme assassiné qui devait le hanter jusqu'à sa mort.

— Le diable emporte ce maudit marin qui tue ainsi les gens, murmurait-il à part lui. Il nous a mis en mauvais termes avec l'autre monde. Je ne pourrai plus dormir tranquille.

XIX

Le Fantôme

Deux heures plus tard, au moment où les

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

associés traversaient un sentier qui bordait la forêt, le Bruxellois s'arrêta tout à coup et examina le sol, en manifestant une sorte de surprise. Il lui semblait que les plantes qui couvraient le sol avaient été foulées d'une façon étrange, et qu'il apercevait en outre des traces de sabots de cheval.

— Il s'est passé quelque chose ici, dit-il à ses compagnons. On a fait du feu en cet endroit et voilà la place du foyer.

— Voyez ici, ajouta Kuik, il y a du sang ; on dirait qu'on a assommé et dépecé un bœuf.

— Je suis d'avis, mes amis, fit Pardoes, que nous avons prit un chemin dangereux. Nous allons faire un détour de quelques milles, dans la direction du nord, et nous parviendrons ainsi dans un pays où nous serons moins exposés à de fâcheuses rencontres.

Cet avis parut bon à nos voyageurs qui se portèrent vers la gauche, tandis que Donatus murmurait à part lui :

— Quelle contrée ! Être ainsi exposé à être massacrés sans aucune raison plausible, savez-vous. C'est épouvantable.

Il y avait à peine une demi-heure que les mineurs suivaient la route choisie, quand le paysan flamand poussa un cri de terreur.

— Au secours ! au secours ! une bête énorme ! un lion ! un ours ! disait-il.

— Où cela ! murmurent les autres qui se tenaient prêts à faire feu.

— Là ! dans le buisson. Oh ! quelle gueule ; quels yeux !

— Mais nous ne voyons rien du tout.

— Dans ce cas, vous êtes aveugles. Regar-

dez-donc, deux cornes qui sortent du fourré. Au secours ! l'animal s'avance de notre côté.

— Idiot ! fit tout à coup le Bruxellois, mais ce sont deux oreilles d'âne, ou de mulet. Arrêtez, Messieurs. Nous trouvons ici un secours providentiel. L'animal que voici faisait peut-être partie du convoi qui a été attaqué à l'endroit où nous avons vu du sang. Ne bougez point et examinez ce qui se passe autour de vous. Il y a peut-être là un piège qu'il s'agit de découvrir.

— Cette bête de somme sera un bon camarade, Donatus, qu'en pensez-vous, l'ami ?

Le Flamand, lui, sans écouter cette plaisanterie de mauvais goût, s'avança vers le buisson, tandis que ses compagnons examinaient le bois et la plaine. Il revint bientôt tenant par la bride un mulet qui se laissait faire.

Kuik paraissait enchanté, et, caressant la bonne bête, il lui adressait des mots d'amitié que l'animal semblait apprécier.

Pardoes déclara que cette trouvaille allait leur rendre un très grand service : la bête servirait à transporter le bagage.

En conséquence, tous les associés mineurs placèrent dans les deux sacs que le mulet portait sur son dos, leurs ustensiles de gambusinos, pelles, pioches, pics, sans oublier la passoire, la marmite, la poêle, etc., etc.

— Donatus, mon cher, je vous institue le des muletiers, fit le Bruxellois.

— C'est un métier que je connais, répond celui-ci. Ayez confiance en mon savoir. J'aurai soin de l'animal, comme j'aurais soin d'un de mes frères.

Toute la bande de mineurs continua à avancer d'un pas plus léger. En effet, ils n'avaient plus à porter que leur fusils, et ce soulagement leur paraissait énorme.

Donatus marchait à côté de la bonne bête ; la main appuyée sur son cou, et encourageait la mule de la voix, lui racontant même la façon dont il agissait avec un cheval qu'il avait eu à Natten Haersdonck, sur lequel il promenait quelquefois la fille du garde-champêtre.

Donatus eût, sans doute, continué de la sorte pendant fort longtemps, si ses camarades n'eussent pas donné le signal de la halte, leur intention n'étant pas d'aller plus avant ce jour-là.

— Je suis d'avis, Messieurs, dit le Bruxellois, de dresser ici notre tente. Nous sommes sur une hauteur d'où l'on peut dominer le chemin. D'autre part, il y a là un ruisseau et un pré où notre mule pourra paître. Il fait encore jour, et nous pourrions avancer un peu ; mais qui sait si nous trouverions un gîte préférable ? Allons, croyez-moi, déposez vos sacs de voyage. Arrêtons-nous à cette place.

(A suivre)

HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY, PARIS, 1900
ALCOOL DE MENTHE
RICQLES
(Le seul Alcool de Menthe véritable)
CALME LA SOIF et ASSAINIT L'EAU
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC
les INDIGESTIONS, la DYSENTERIE, la CHOLÉRIE
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
Exiger le Nom de RICQLES

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par Ch. BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE
UN JOLI TÉNOR

XIV

Colère, douleur, malheur!

— Vous feriez mieux de monter voir sir John, dit Richard d'un ton grave et avec autorité.

Il semblait s'élever à la hauteur de la situation et prendre tout naturellement son rang, qui lui donnait le droit de commander.

— Otis, donnez vos soins à ce pauvre diable, pendant que je vais aider de Vere à éloigner tous ces gens.

Néanmoins, il faut reconnaître que ce soir-là Richard fit bien voir qu'il n'était pas un imbécile. Il comprit son rôle et s'en acquitta à merveille. Il sut calmer la foule affolée et lui faire entendre le langage de la raison. Il réunit tous les invités dans un grand salon du château et leur fit un petit discours.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

— Mesdames et messieurs, chers amis, des révélations effroyables et inattendues se sont produites ce soir. M. Dantrée a honteusement refusé de remplir son engagement... Oui, mesdames et messieurs, il a absolument refusé d'épouser Catherine Dangerfield.

La joie infinie avec laquelle l'orateur prononça ces paroles ne fut connue que de lui seul.

— Je l'appelle mademoiselle Dangerfield, quoiqu'elle n'ait pas réellement le droit de porter ce nom. Nous avons tous été trompés. Elle n'est pas la fille de sir John... Qui est-elle?... Sir John n'en sait pas plus que nous là-dessus. C'était sa fortune que ce lâche aventurier américain recherchait, et quand il vit qu'elle n'était plus l'héritière de Sarswood, il refusa sa main avec une insolence que sir John a dû châtier et très légitimement. Malheureusement, sir John lui-même est frappé d'une seconde attaque d'apoplexie. Dans ces tristes circonstances, je suis réellement dans la nécessité de vous prier de vous retirer. Sarswood, qui devait être en joie aujourd'hui est en deuil. Laissez-nous, mes amis, c'est tout ce que nous demandons à votre amitié.

Richard porta son mouchoir à ses yeux et cessa de parler.

La foule, consternée, se dispersa. Seuls, Talbot et sa sœur, et aussi le capitaine de Vere restèrent.

Catherine Dangerfield n'étant pas Catherine Dangerfield, c'était une inconnue qu'on leur avait imposée, à eux, les représentants des plus nobles et des meilleurs familles du comté!

Ils étaient irrités, indignés, révoltés, et c'est dans ces douces dispositions d'esprit que ces bonnes gens regagnèrent leurs demeures. Ils se disaient aussi entre eux :

— Mais, si Gaston meurt, qu'advient-il?... Prendra-t-on un baronnet.

Richard resta dans la salle à manger jusqu'à ce que le dernier équipage emportant les derniers invités se fut éloigné, et alors un effrayant silence se fit dans le château.

Richard se rendit à la hâte dans la grande salle de banquet où le couvert était mis.

La table gémissait sous le poids de l'argenterie massive dorée aux armes de la famille. Partout il y avait des fleurs.

— Et demain, pensa-t-il avec un secret transport de joie, tout cela m'appartiendra!

Il se versa un verre de vin et le but. Au moment où il le replaçait sur la table, une main très froide se posa sur la sienne et une voix dit tout bas à son oreille :

— Moi aussi, je prendrais bien quelque chose, si cela ne vous gêne pas; j'ai les nerfs horriblement secoués. Je viens de voir Gaston Dantrée? — elle frissonna en disant cela.

— Grand Dieu! quelle soirée!

Richard se retourna et vit madame Vavasor.

— Vous encore ici! dit-il d'un ton très dur.

Elle lui avait rendu ce qu'on peut appeler sans exagération, un grand service; mais le service était rendu, et comme tous les hommes de sa sorte, il était tout disposé à la mettre dehors.

— Je n'aurais pas cru que vous auriez eu le désir de prolonger votre séjour dans cette demeure plus longtemps qu'il n'était nécessaire... vous parlez de vos nerfs, je crois?... Eh bien, buvez ceci, et partez!... Vous n'êtes pas à votre place à Sarswood...

— Bien reconnaissant, monsieur Richard, murmura Mme Vavasor en prenant le verre. Mais je ne m'attendais guère à mieux de votre part. Je puis vous dispenser de la reconnaissance puisque je tiens votre promesse de me payer dix mille livres comptant, le jour où vous deviendrez sir Richard, ne l'oubliez pas.

— Vous aurez votre argent, mais partez, au nom du ciel! Ne vous exposez pas à ce que cette fille... cette Catherine, vous voie, ou je crois que nous aurions une seconde tragédie avant que la nuit soit passée.

Il la quitta en disant ces mots; arrivé sur le seuil de la porte, il se tourna.

— Prenez la voiture pour regagner Castleford. J'irai vous voir demain. Laissez aller les choses comme elles voudront... Je monte auprès de sir John... Partez à l'instant... Bonsoir!

Richard monta à la chambre du baronnet. Le docteur Graves était là, ainsi que Catherine et Mlle Talbot.

Le vieux soldat avait été étendu sur son lit, déshabillé, et on avait fait pour lui tout ce qu'il était possible de faire.

Il gisait rigide et immobile, sa respiration était pénible, mais cependant c'était le seul signe de vie qui lui restât.

(A suivre.)

Tribunal de commerce de Cahors

Les créanciers du S^r ROUGET, marchand de chaussures, demeurant à Cahors, rue Nationale, sont invités à se rendre vendredi *treize juin prochain*, à 2 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour examiner la situation du débiteur et donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et celle de contrôleurs.

Pour extrait.

Le Greffier,

A. POULVEREL.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions

Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Bibliographie

Viennent de paraître :

DE L'AVENIR DES PEUPLES CATHOLIQUES par Emile de Laveleye avec les opinions de Gladstone, Michelet, Quinet, d'Hulst, Sismondi, Brunetière, etc... suivi du **Syllabus** texte officiel latin et français. L'exemplaire franco : 0.50.

Pour la propagande 13 fr. franco les 50 ex.

S'adresser à M. Bazin, Divonne-les-Bains.

L'ARSENAL ANTIPAL

de Teofilo Gay, traduit de l'Italien par Léa-Gay-Humbert.

Prix : 2 fr. 50 franco.

S'adresser à M. Perret, Taulignan, Drôme

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. n° 106 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des BILLETS 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay) et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Cha-teaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guides illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand). — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1 ^o DE PARIS à TOURS.	Premières
2 ^o DE TOURS à NANTES.	livraisons
3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	d'une
4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES.	collection
5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	qui sera
6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	continué

Monsieur le Directeur du **Monde Moderne** 5, rue Saint-Benoît, Paris

Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

.....

A découper et à envoyer pour être mis à même d'apprécier et de comparer cette Revue de premier ordre. 91

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

L'un des gérants : B. Alibert.

10c En Vente partout 10c

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A

M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)